

**Votre Entreprise souhaite contribuer au développement de l'ISC Paris (UAI : 0750252S)  
en lui versant sa Taxe d'Apprentissage. Nous vous en remercions vivement.**

## VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

- Votre Taxe d'Apprentissage est égale à 0,68% de votre masse salariale brute.
  - 23% de ce montant est dédié au «hors quota» et peut être attribué à l'école de votre choix en fonction de son habilitation.
  - 65% du montant «hors quota» doit être attribué à des écoles de catégorie A, 35% à des établissements de catégorie B.
- L'ISC Paris est habilité en catégorie B (destinée à toutes les formations à compter de Bac+3).

## VOTRE VERSEMENT À L'ISC PARIS

Catégorie B (diplôme niveau II et III) – 35% de TA x 23%

## VOTRE ENTREPRISE

N° Siret .....

Raison Sociale .....

Siège  Oui  Non

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Contact .....

Fonction .....

Email .....

Tél. ....

## A QUEL ORGANISME COLLECTEUR VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Choisissez un OCTA (organisme collecteur) ou indiquez à votre Expert Comptable  
notre partenaire collecteur de la Taxe d'Apprentissage :

**OCTALIA**  
*Immeuble Titien - 48-50 rue de la Victoire 75009 Paris*  
*Tél. : 01 45 74 33 44 - info@octalia.org*

Montant versé à l'ISC Paris : ..... Euros

- Pensez à mentionner sur le bordereau d'OCTALIA que vous effectuez votre versement au bénéfice de l'ISC Paris, en catégorie B.
- En cas de versement de la totalité de votre Taxe d'Apprentissage à notre attention, vous devrez préciser «maximum» dans la colonne B.

À ..... Le .....

Signature

Cachet

**MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT PAR MAIL AVANT LE 28 FÉVRIER 2018  
À L'ATTENTION DE MARIE-HÉLÈNE PESCHER - mhpescher@iscparis.com**